Image not found or type unknown

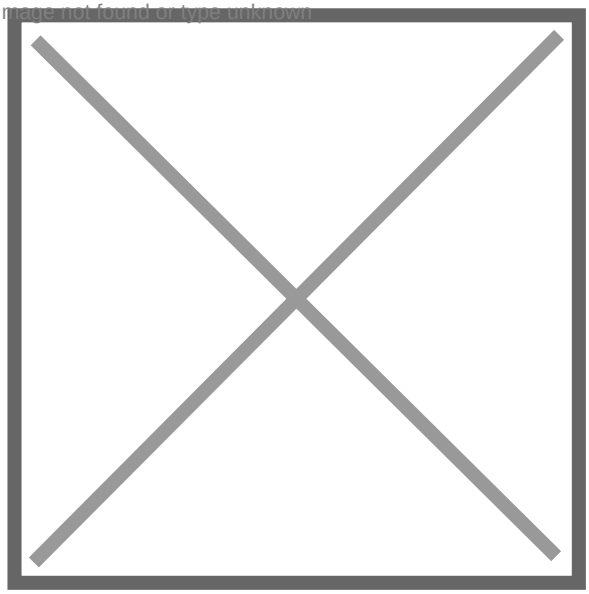

Décompte sur fiche de paye de congès sans solde par erreur !

Par **boubou75**, le **01/08/2011** à **14:58**

Bonjour,

Mon ami vient de s'apercevoir sur sa fiche de paye qu'on lui avait décompté 10 jours de congès sans solde pour le mois précédent alors qu'il n'en a pas pris.
Il ne touche donc ce mois-ci que 2/3 de son salaire.
Quel recours a t-il ? Est-ce que la société peut régulariser dès à présent ou doit-il attendre sa prochaine fiche de paye?
Quelle est la meilleure procédure pour qu'il obtienne réparation dès à présent?

Merci de votre aide
Cordialement

Par **julius**, le **02/08/2011** à **10:25**

bonjour,

Dans un premier temps avertissez l'employeur par LAR de son erreur.
Peut être cela s'arrangera t il simplement?
Sinon , revenez nous voir.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés